

Publié le 22 février 2022

## **Promulgation de la Loi 3DS : Une avancée majeure pour les universités et les collectivités locales**

La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a été promulguée ce mardi 22 février. Elle ouvre la possibilité aux universités et aux collectivités locales de créer conjointement des sociétés, inspirées du modèle des sociétés publiques locales, dédiées à la gestion, la construction et la valorisation du patrimoine universitaire. France Universités, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales, France urbaine, Intercommunalités de France et l'Association des villes universitaires de France saluent une avancée majeure pour les interactions entre universités et collectivités locales au service des étudiants, des personnels et des territoires dans une démarche de transition écologique et sociétale et de développement territorial.



**> [Télécharger le communiqué de presse](#)**